

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1503

15 juin 2012

SOMMAIRE

360 Family Equity S.A.	72143	Sisu International Holdings S.à r.l.	72099
ArcelorMittal Insurance Consultants	72122	Soelan S.A.	72103
Brunel Properties S.à r.l.	72098	Sofilec	72105
Degroof Equities	72116	Sogefinlux S.A.	72105
Fifth Ave Participations, S.à r.l.	72103	Solgro S.A.	72106
German Property 64 Sàrl	72138	Spectrum 360	72106
LoPi Immo SCI	72117	Start Holdco S.à r.l.	72116
NPS European Property Retail (Luxem- bourg) S.à r.l.	72121	Starting Luxco S.à r.l.	72116
PhotoTechLuxco 1 S.A.	72102	Star Trade	72106
Puerto Azul Investments S.à r.l.	72140	Star Trade	72114
Railtour Luxembourg	72104	Star Trade	72115
Rapier Investments S.à r.l.	72100	Star Trade	72115
RBC Capital Markets Arbitrage S.A.	72099	Star Trade	72115
Sale 55 S.A.	72098	Stasia S.A., SPF	72121
Salon CLA S.à r.l.	72115	Storebrand Alpha Sicav	72121
Sava et Compagnie	72100	Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A.	72099
Sava et Compagnie	72101	Taiko S.A.	72138
Sava et Compagnie	72100	Tanaos S.à r.l.	72138
Sava S.à r.l.	72101	The Glove Technology	72140
Sava S.à r.l.	72102	Tishman Speyer Pont Cardinet Holdings S.à r.l.	72144
SBR Holdings S.à r.l.	72102	TowerView Fund	72114
SEB Prime Solutions	72106	Transtrend Equity Strategies	72144
Selene Patrimoine	72102	Transtrend Equity Strategies	72144
Shelby Holdings S.à r.l.	72098	TreeTop Convertible Sicav	72115
Sierra de Urbasa	72103	Yukon Holdings S.à r.l.	72122
SIG S.A.	72103	Zanbato Europe S.à r.l.	72107
Silverton Properties S.à r.l.	72101		

Brunel Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.252.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société Brunel Properties S.à.r.l qui s'est tenue à Luxembourg le 14 mai 2012.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de nommer pour une durée illimitée, Monsieur Xavier Mangiullo nouveau gérant en remplacement de Monsieur Marco Sterzi.

Le nouveau conseil de gérance est donc composé comme suit:

- Simeone Raccah, né à Tripoli (LBY) le 31 janvier 1949 et résident au 20 Via Antonio Gramsci, I-00197, Rome, Italie
- Xavier Mangiullo, né à Hayange (France) le 8 septembre 1980 et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- Francesca Docchio née à Bergame (Italie), le 29 mai 1971 et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Pour copie conforme

Pour le conseil de gérance

Francesca Docchio

Gérant

Référence de publication: 2012059212/24.

(120083289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Shelby Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 149.496.

EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée lors de l'Assemblée Générale, tenue en date du 13 mars 2012:

1. La société suivante a été nommée en tant que réviseur:

- Deloitte Audit, RC B 67895, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012055904/17.

(120078030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Sale 55 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.678.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2012

1. L'assemblée prend acte du décès de Monsieur Vittorio HASSAN en date du 16 décembre 2011.
 2. Est nommé comme nouvel administrateur Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
- Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Référence de publication: 2012055912/14.

(120077784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Sisu International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 166.043.

Par résolutions signées en date du 3 avril 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Philip Hogan, avec adresse professionnelle au Ropemaker place, 28 Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, au mandat de membre du conseil de gérance avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Acceptation de la démission de David Tilstone, avec adresse au 28 Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, de son mandat de membre du conseil de gérance, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

Référence de publication: 2012055906/15.

(120077888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 181.100,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 90.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012055911/11.

(120077706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

RBC Capital Markets Arbitrage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 84.699.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 30 avril 2012 Monsieur Roland FRISING, demeurant au 44, rue d'Olingen, L-6914 Roodt-Syre, a été élu en tant qu'administrateur de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 octobre 2012, en remplacement de Monsieur Bernhard MULLER qui a démissionné le 31 octobre 2011.

Par décision de cette même assemblée, les mandats d'administrateurs de Messieurs John BURBIDGE, Ernest CRAVATTE, Donald Bruce MACDONALD et Daniel ROSENBAUM, ont été renouvelés pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 octobre 2012.

Dès lors, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- John BURBIDGE
- Ernest CRAVATTE
- Donald Bruce MACDONALD
- Roland FRISING
- Daniel ROSENBAUM.

Par décision de cette même assemblée, le mandat de réviseur d'entreprises de Deloitte Audit, anciennement Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-67.895, a été renouvelé pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RBC CAPITAL MARKETS ARBITRAGE S.A.

Signature

Référence de publication: 2012059017/28.

(120083265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Sava et Compagnie, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 41.484.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.05.2012.

Pour: SAVA ET COMPAGNIE

Société en commandite par actions

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012055915/15.

(120078222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Sava et Compagnie, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 41.484.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.05.2012.

Pour: SAVA ET COMPAGNIE

Société en commandite par actions

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012055916/15.

(120078223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Rapier Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 82.606,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.255.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société Rapier Investments S.à.r.l qui s'est tenue à Luxembourg le 14 mai 2012.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de nommer pour une durée illimitée, Monsieur Xavier Mangiullo nouveau gérant en remplacement de Monsieur Marco Sterzi.

Le nouveau conseil de gérance est donc composé comme suit:

- Simeone Raccah, né à Tripoli (LBY) le 31 janvier 1949 et résident au 20 Via Antonio Gramsci, I-00197, Rome, Italie
- Xavier Mangiullo, né à Hayange (France) le 8 septembre 1980 et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- Francesca Docchio née à Bergame (Italie), le 29 mai 1971 et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Pour copie conforme
Pour le conseil de gérance
Francesca Docchio
Gérant

Référence de publication: 2012059245/24.

(120083291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Sava et Compagnie, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 41.484.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.05.2012.

Pour: SAVA ET COMPAGNIE
Société en commandite par actions
Experta Luxembourg
Société anonyme
Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012055917/15.

(120078224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Sava S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 41.422.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.05.2012.

Pour: SAVA S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Experta Luxembourg
Société anonyme
Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012055918/15.

(120078196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Silverton Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.303.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société Silverton Properties S.à.r.l qui s'est tenue à Luxembourg le 14 mai 2012.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de nommer pour une durée illimitée, Monsieur Xavier Mangiullo nouveau gérant en remplacement de Monsieur Marco Sterzi.

Le nouveau conseil de gérance est donc composé comme suit:

- Simeone Raccah, né à Tripoli (LBY) le 31 janvier 1949 et résident au 20 Via Antonio Gramsci, I-00197, Rome, Italie
- Xavier Mangiullo, né à Hayange (France) le 8 septembre 1980 et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- Francesca Docchio née à Bergame (Italie), le 29 mai 1971 et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Pour copie conforme

Pour le conseil de gérance

Francesca Docchio

Gérant

Référence de publication: 2012059246/24.

(120083290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Sava S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 41.422.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.05.2012.

Pour: SAVA S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012055919/15.

(120078197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

SBR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.758.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 mai 2012.

Référence de publication: 2012055922/10.

(120078027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Selene Patrimoine, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 122.588.

Le Rapport Annuel Révisé pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2011 et la distribution du dividende relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Référence de publication: 2012055933/12.

(120077758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

PhotoTechLuxco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 163.177.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration le 19 avril 2012

Le Conseil d'administration a co-opté avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013:

- M. Ian Kent, employé privé, né le 3 décembre 1976 à Birmingham (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (en remplacement de Monsieur Christophe Munsch, démissionnaire au 19 avril 2012).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PhotoTechLuxco 1 S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012056066/17.

(120077450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Sierra de Urbasa, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.318.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Référence de publication: 2012055936/10.

(120077961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

SIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 55.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055937/10.

(120078266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Soelan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.986.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOELAN S.A.

Société anonyme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012055948/14.

(120077747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Fifth Ave Participations, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2336 Luxembourg, 6, Montée Pilate.

R.C.S. Luxembourg B 135.043.

Procès verbal du conseil de gérance

Ce jour, le 27 mars 2012, le Conseil de Gérance de la Société prend connaissance de la clôture de liquidation et de la dissolution de M&L Global SPF S.A., associé de la Société.

Le Conseil de Gérance prend connaissance qu'au jour de la clôture de sa liquidation, M&L Global SPF S.A. avait un actionnaire unique, Kinetic Partners (Malta) Limited, ayant son siège social sis à Valleta, Malta.

Le Conseil de Gérance prend également connaissance que dans le cadre de cette liquidation, la participation dans Fifth Ave Participations (675 parts) a été transférée à la société Kinetic Partners (Malta) Limited.

Le transfert de bénéficiaire économique des parts ne demande pas d'accord préalable des autres associés dès lors que le seul autre associé de la Société est précisément Kinetic Partners (Malta) Limited, le bénéficiaire économique des parts transférées.

Le Conseil de Gérance prend enfin connaissance qu'à la date du jour, la société est intégralement détenue par un associé unique, Kinetic Partners (Malta) Limited.

Fait, le 27 mars 2012.

Stéphane Charlier / Benoît Andrienne.

Référence de publication: 2012057033/20.

(120080517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Railtour Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 14.044.

L'an deux mille douze, le dix mai,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «RAILTOUR LUXEMBOURG», ayant son siège social à L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 14.044, constituée suivant acte notarié en date du 28 juillet 1976, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 233 du 26 octobre 1976 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 27 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1132 du 10 novembre 2004.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Marc HOFFMANN, Président du Conseil de Gérance, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Marc AGNES, agent CFL, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Monsieur Nicolas GAVAGE, conseiller juridique et Madame Myriam STANCHER, conseillère juridique, demeurant tous deux professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les convocations établissant l'ordre du jour de l'assemblée ont été envoyées par lettre recommandée aux associés en date du 24 avril 2012.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Allocution du Président.
2. Constatation du quorum de l'Assemblée et désignation des scrutateurs.
3. Dissolution et mise en liquidation de la Société au 31 décembre 2011.
4. Nomination de Monsieur Gilbert SCHOCK et de Monsieur Nicolas GAVAGE, demeurant tous deux professionnellement à L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare, comme liquidateurs.
5. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 100 parts sociales en circulation, 93 parts sociales sont représentées à la présente assemblée.

V.- Que la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir entendu l'allocution du Président et désigné les scrutateurs, et après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société avec effet au 31 décembre 2011 et d'entamer la procédure de liquidation.

La résolution est adoptée avec 93 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateurs Monsieur Nicolas GAVAGE et Monsieur Gilbert SCHOCK, tous deux demeurant professionnellement à L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare (les «Liquidateurs»).

La résolution est adoptée avec 93 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de leurs fonctions, les Liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Les Liquidateurs peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Les Liquidateurs peuvent dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Les Liquidateurs sont dispensés de l'inventaire et peuvent se référer aux comptes de la société.

Les Liquidateurs peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils détermineront et pour la durée qu'ils fixeront.

Les Liquidateurs pourront distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon leur volonté en fonction de leur participation au capital.

La résolution est adoptée avec 93 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. HOFFMANN, M. AGNES, N. GAVAGE, M. STANCHER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2012. LAC/2012/22617. Reçu douze euros (€ 12,).

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012059016/77.

(120082999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Sofilec, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 7.399.

Le bilan de Sofina S.A. du 31.12.2011 la déclaration d'accord conformément à l'article 70, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055949/10.

(120078133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Sogefinlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 73.527.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2012.

Claude GEIBEN

Liquidateur

Référence de publication: 2012055950/12.

(120078265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Solgro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.593.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012055951/10.

(120078530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Spectrum 360, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.065.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Référence de publication: 2012055952/10.

(120077954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Star Trade, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 89.749.

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 9 mai 2012 à Luxembourg que:

- L'assemblée ratifie le renouvellement des mandats des administrateurs existants pour une période de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 mai 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012055953/13.

(120078143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

SEB Prime Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 155.311.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2012

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateurs de tous les membres actuels du conseil d'administration pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

* Mme Ann-Charlotte Lawyer, avec adresse professionnelle à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, présidente du conseil d'administration

* M. Anders Malcolm avec adresse professionnelle à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald

* Mme Marilyn Ramplin avec adresse professionnelle à Elgin Avenue, Biddulph Mansions, Flat 61, Londres W9 1HT

* M. Justin Egan avec adresse professionnelle à 25b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

* M. Magnus Ward avec adresse professionnelle à Jardine House, Floor 17, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong.

- renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057316/21.

(120080346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Zanbato Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.849.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the second day of May.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ZANBATO, Inc., a Corporation organized under the laws of the Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Rd., Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware under number 120101785, here represented by Mrs Līga PURINA,

private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Zanbato Europe S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will

remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.-(twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of shareholders. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder (s) and validly taken by shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the Company. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of

the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2012.

Subscription and Payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by ZANBATO, Inc., pre-named.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Patrick L.C. van Denzen, born on February 28, 1971 in Geleen, the Netherlands, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2. The following legal entity is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:

- Manacor (Luxembourg) S.A. a company incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg trade and companies register under number B 9.098, with the registered address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le deuxième jour de mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ZANBATO, Inc., une société constituée selon les lois de l'État du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Rd., Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 120101785, ici représentée par Madame Liga PURINA,

employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme associée ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Zanbato Europe S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'avec une assemblée générale extraordinaire et valablement par les associés qui représentent au moins trois quarts du capital social. .

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution – Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

ZANBATO, Inc., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) La personne suivante est nommée gérante de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Patrick L.C. van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2) La personne morale suivante est nommée gérante de classe B de la société pour une durée indéterminée:

- Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

Le siège social de la Société est établi à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L. Purina, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 3 mai 2012. Relation: DIE/2012/5233. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 mai 2012.

Référence de publication: 2012058561/410.

(120082364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

TowerView Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.239.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2012.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012055970/11.

(120078151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Star Trade, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 89.749.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055954/10.

(120078278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Star Trade, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 89.749.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055956/10.

(120078761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Star Trade, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 89.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055957/9.

(120078789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Star Trade, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 89.749.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055958/10.

(120078803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

TreeTop Convertible Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 27.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Pour TreeTop Convertible SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2012055977/15.

(120078329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Salon CLA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4540 Differdange, 98, rue Dicks Lentz.
R.C.S. Luxembourg B 57.705.

Assemblée générale extraordinaire du 22.03.1999

En date du 22 mars 1999, c'est tenu à Differdange, en présence de Madame Frisch Pascale, demeurant à Bettembourg, Gérante administrative, 51%, et Monsieur Barbaro Domenico demeurant à Niederkom, gérant administratif, 49%, l'assemblée générale extraordinaire du:

Salon Cla S. à r.l.

98, rue Dicks-Lentz

L-4540 Differdange

En agissant comme gérante administrative, Madame Frisch Pascale, déclare céder et transporter 51% (cinquante et un pour cent) de la dite société à Monsieur Barbaro Domenico, et ceci pour 1 francs (un francs) symbolique.

En date de ce jour la société se compose comme suit:

Monsieur Barbaro Domenico 10 Gérant administratif, et as-
0% socié unique.

Enregistré à ESCH-s-ALZ. A.C., le 30 MARS 1999. Vol.:312 fol.: 74 case:11. Reçu cinq cents francs fr. 500.

Le Receveur (signé).

Fait en double exemplaire à Differdange, le 22.03.1999.

Frisch Pascale / Barbaro Domenico.

Référence de publication: 2012059034/23.

(120083083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Degroof Equities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 24.189.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 26 avril 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Vincent Planche, Eric Nols, Eric Lobet, Philippe Deneff et Madame Anne-Marie Goffinet, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013,
2. de réélire Deloitte S.A., Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Pour Degroof Equities

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

Fondé de pouvoir / -

Référence de publication: 2012056272/19.

(120079392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Start Holdco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 127.034,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.422.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 11 mai 2012

- La démission de Madame Céline Bonvalet en tant que gérant de catégorie B de la Société est acceptée avec effet immédiat;

- La nomination de Monsieur Jean-Robert Bartolini, né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B pour une durée illimitée est acceptée avec effet immédiat et.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012055959/16.

(120078207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Starting Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 127.034,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.425.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 11 mai 2012

- La démission de Madame Céline Bonvalet en tant que gérant de catégorie B de la Société est acceptée avec effet immédiat;

- La nomination de Monsieur Jean-Robert Bartolini, né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B pour une durée illimitée est acceptée avec effet immédiat et.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012055960/16.

(120078208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

LoPi Immo SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3550 Dudelange, 8, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg E 4.781.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le 15 mai 2012

LES SOUSSIGNES,

1) Madame Laurence Sophie ZENNER, ingénieur, née à Luxembourg, le 3 juillet 1971 (matricule: 1971 07 03 305), épouse de Monsieur Peter Jozef CZIBULA,

2) Monsieur Peter Jozef CZIBULA, licencié en sciences économiques, né à Echternach, le 25 septembre 1969 (matricule: 1969 0925 357), époux de Madame Laurence Sophie ZENNER, demeurant à L-3550 Dudelange, 8 rue Michel Rodange, déclarent former par les présentes une société civile, régie par les lois afférentes et par les présents statuts.

Titre I^{er} . - Dénomination, objet, durée, siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société civile immobilière particulière (la "Société"), qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet;

- la gestion, l'administration, l'exploitation et la mise en valeur par vente, achat, échange, lotissement, location, prise de bail ou de toutes autres manières de propriétés immobilières,
- la participation, sous toutes formes, dans toutes affaires ou entreprises se rattachant directement ou indirectement aux objets ou aux activités mentionnés ci-dessus, par toutes voies de droit,
- et généralement, toutes opérations financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter leur développement,
- à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "LoPi Immo SCI".

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée. Chaque associé aura la faculté de dénoncer le contrat de société et provoquer la dissolution de la Société un an après une mise en demeure signifiée au gérant de la Société et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Les associés restants peuvent éviter la dissolution de la Société soit en rachetant par préférence eux-mêmes les parts de l'associé sortant, soit au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts, en agréant, à l'unanimité, un tiers disposé à racheter les parts de l'associé sortant.

En cas de désaccord entre l'associé sortant et les associés restants sur le prix de rachat des parts il sera procédé conformément à l'article 9 ci-après.

Si le rachat effectué par les associés restants ne porte pas sur la totalité des parts de l'associé sortant ou si le tiers amateur n'est pas agréé, la Société sera dissoute à l'expiration du délai d'un an depuis la mise en demeure signifiée au gérant.

Art. 5. Le siège social est établi à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,-) chacune, entièrement libérées.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Madame Laurence Sophie ZENNER, ingénieur, épouse de Monsieur Peter Jozef CZIBULA, demeurant à L-3550 Dudelange, 8 rue Michel Rodange, cinquante parts sociales,	50
2. Monsieur Peter Jozef CZIBULA, licencié en sciences économiques, époux de Madame Laurence Sophie ZENNER, demeurant à L-3550 Dudelange, 8, rue Michel Rodange, cinquante parts sociales;	50
Total: cent parts sociales,	100

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Cession entre vifs. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, leurs descendants, leur conjoint survivant ainsi qu'aux héritiers réservataires. Elles ne peuvent être cédées entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à des non associés autres que les descendants, qu'avec l'agrément unanime de tous les associés représentant la totalité du capital social.

Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou partie de ses parts sociales, il doit les offrir par préférence, à ses coassociés proportionnellement à leur participation dans la Société.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales litigieuses est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la Société.

En cas de désaccord sur le prix, celui-ci sera déterminé selon les modalités décrites à l'article 9.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non associés soumis à l'agrément unanime des associés.

Si le rachat effectué par les associés ne porte pas sur la totalité des parts ou si le tiers amateur n'est pas agréé, la Société sera dissoute.

Art. 8. Cession pour cause de mort. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés.

Ce consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Les héritiers autres que ceux nommés à l'alinéa précédent ou bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés doivent offrir par préférence leurs parts aux associés proportionnellement à leur participation dans la Société.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales litigieuses est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la Société.

En cas de désaccord sur le prix, celui-ci sera déterminé selon les modalités décrites à l'article 9.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts, l'héritier ou le bénéficiaire d'institution testamentaire ou contractuelle qui entend les céder peut les offrir à des non associés soumis à l'agrément unanime des associés.

Si le rachat effectué par les associés ne porte pas sur la totalité des parts ou si le tiers amateur n'est pas agréé la Société sera dissoute à l'expiration du délai d' m depuis le jour du décès de l'associé défunt.

Art. 9. Evaluation et paiement du prix des parts sociales. En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux mois, le ou les associés qui entendent céder les parts (entre vifs) ou le ou les héritiers ou légataires (pour cause de mort), le ou les associés qui se proposent de les acquérir et le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg désigneront chacun un expert pour fixer la valeur de cession.

Les experts devront prendre leur décision dans un délai de trois mois après que le collège des experts aura été constitué sinon une nouvelle désignation d'experts devra intervenir.

La Société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts, les parts proposées à la vente seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la Société.

En cas de rachat des parts par les associés le prix fixé par les experts devra être payé au plus tard dans les trois mois de la décision des experts contre la signature des documents de transfert des parts.

Art. 10. La cession des parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'elle a été signifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 11. En cas de décès d'un associé, la Société ne sera pas dissoute; elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé, sous réserve de ce qui est dit à l'article 8 ci-dessus.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la Société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture. En cas de vente forcée des parts d'un associé, les règles définies aux articles 7 et 9 seront d'application.

Art. 12. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux décisions des assemblées générales.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 13. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes.

Art. 14. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la Société les associés sont tenus de ces dettes proportionnellement à leur part dans la Société.

Art. 15. Chaque associé peut faire des avances à la Société, comme cette dernière peut en faire aux associés, inscrite des comptes nominatifs qui porteront des intérêts créditeurs ou débiteurs égaux à ceux du marché bancaire.

Art. 16. Sauf en cas d'unanimité, les associés ne peuvent pas donner leurs parts en gage.

Titre III. - Gérance

Art. 17. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés et pris obligatoirement parmi eux.

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de tous les gérants.

Le ou les gérants ont les pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tous les actes d'administration et de gestion journalière. Ils représentent la Société vis-à-vis des tiers et de toute administration.

Tous actes d'achat, d'échange et de vente d'immeubles, tous prêts et ouvertures de crédit, tous consentements d'hypothèques, gages ou cautionnements, doivent être pourvu des signatures du ou des gérants.

Le ou les gérants consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables; ils touchent les sommes dues à la Société à tel titre et pour telle cause que ce soit et en donnent valablement quittance; ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs.

Ils concluent aussi tous traités, transactions compromis, tous acquiescements et désistements et ils consentent toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscriptions hypothécaires, de privilèges, de droits de résolution, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés; ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes, associés ou non, des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La durée des fonctions du gérant n'est pas limitée.

L'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet.

La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions.

Art. 18. Le décès du gérant ou d'un des gérants, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers ou ayants cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 19. Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV. - Année sociale, assemblée générale

Art. 20. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 21. Les associés se réunissent au moins une fois par an en assemblée générale à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant la majorité de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins quinze jours francs à l'avance et qui doivent indiquer l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 22. Dans toutes assemblées chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-proprétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales litigieuses-est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la Société.

Art. 23. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature de l'importance.

Les décisions portant modification aux statuts sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés.

Titre V. - Dissolution, liquidation

Art. 24. Lors de la dissolution de la Société la liquidation de la Société se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la Société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 25. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de mille euros (1.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-3550 Dudelange, 8, rue Michel Rodange.

2. Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Laurence Sophie ZENNER, ingénieur, née à Luxembourg, le 3 juillet 1971 épouse de Monsieur Peter Jozef CZIBULA, demeurant à L-3550 Dudelange, 8, rue Michel Rodange, et

- Monsieur Peter Jozef CZIBULA, licencié en sciences économiques, né à Echternach, le 25 septembre 1969, époux de Madame Laurence Sophie ZENNER, demeurant à L-3550 Dudelange, 8 rue Michel Rodange.

Conformément à l'article 17 des statuts, la Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe des deux gérants.

Fait en autant d'exemplaires que de parties à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Laurence Sophie ZENNER / Peter Jozef CZIBULA.

Référence de publication: 2012057753/200.

(120080957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Stasia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 49.748.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 29 mars 2012.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Hugues DUMONT, né le 3 mars 1959 à Ixelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société
STASIA S.A.,SPF

Référence de publication: 2012055961/14.

(120077901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Storebrand Alpha Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 108.027.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2011 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Eva-Maria MICK / Katie AGNES
Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2012055962/13.

(120078773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

NPS European Property Retail (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 161.579.

Extrait des résolutions des associés du 3 mai 2012

Il résulte des dites résolutions que:

1. Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey, Jersey, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à démissionné de sa fonction de gérant catégorie B de la Société avec effet au 27 avril 2012..

2. Monsieur Philip Gittins, né le 3 juillet 1961 à Stockton-on-tees, Angleterre, demeurant professionnellement 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a été nommé gérant catégorie A de la Société avec effet au 27 avril 2012 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Madame Mary Frances Harnetty, manager class A (gérant catégorie A);
- Monsieur Ian Baker, manager class A (gérant catégorie A);
- Monsieur Philip Gittins, manager class A (gérant catégorie A)
- Monsieur Costas Constantinides, manager class B (gérant catégorie B)
- Monsieur Wayne Fitzgerald, manager class B (gérant catégorie B)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 18 mai 2012.

Pour NPS European Property Retail (Luxembourg) S.à r.l.
M Costas Constantinides
Un Mandataire

Référence de publication: 2012058957/27.

(120083112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

ArcelorMittal Insurance Consultants, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 20.333.

L'Assemblée générale du 10 avril 2012 a pris acte de la démission de Monsieur Danh Duong, administrateur démissionnaire.

L'Assemblée générale a décidé de nommer Madame Christine Rousseau, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur.

Madame Christine Rousseau est nommée pour un terme de cinq (5) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012056124/15.

(120078939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Yukon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 168.644.

STATUTES

In the year two thousand and twelve on the third day of May.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

RECAP I s.à r.l., having its registered office at 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies and Trade Register under number B 141.895;

here represented by Ms Andreea Antonescu, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Definitions

Abort Costs	abort costs or broken deal expenses incurred in connection with proposed investments to be made by the Company that do not proceed to completion;
Adviser	Realstar Capital LLP, a limited liability partnership established under the laws of England, with registered number OC329225, or such other entity or entities as appointed by RECAP I from time to time (in place of or in addition to Realstar Capital LLP) to provide advice to RECAP I and its subsidiaries as set out in Article 6.13;
Advisory Agreement	any advisory agreement between RECAP I or the Company and the Adviser under which the Adviser agrees to provide advisory services to the Company;
Affiliate	in relation to a Person, means any employee, director or member;
Articles	these Articles of Association of the Company;
Associate	any corporation or undertaking which in relation to the person concerned is a Subsidiary or Holding Company or a Subsidiary of such Holding Company or any partnership which is a Subsidiary undertaking of the person concerned or of any such Holding Company;
Auditor	Deloitte LLP, or such other of the "big 4" accountancy firms or other independent firm of similar international reputation as may be elected in accordance with these Articles;
Board	the board of directors of the Company from time to time;
Business Day	each day (other than a Saturday or Sunday) when the banks are open for the conduct of ordinary business in Luxembourg and in the City of London;
Company	Yukon Holdings S.à r.l., being the limited liability company governed by these Articles of Association;
Excluding Act	as defined in Article 13.2;
Holding Company	as defined in the definition of "Subsidiary";

Indemnified Individual	any officer, member, agent, partner or employee of the Company, and any officer, member, agent, director, partner or employee of the Adviser or any of their Associates;
Indemnified Person	the Adviser or any of their Associates and any Indemnified Individual;
Investment	any investment in accordance with the Investment Policy in a property asset or body corporate by the Company, howsoever made, and for these purposes an investment in a body corporate and any of its Associates or, as determined by the Board, in an associated collection of property assets, shall be deemed to be one Investment;
Investment Policy	the investment policy of the Company, as adopted by the Board;
Law	the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;
Ongoing Expenses	<p>the reasonable and proper fees, costs and expenses of the Company, including but not limited to the following:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) the fees, costs and expenses of printing and circulating reports, notices and financial statements, including the costs of providing tax reporting information to Shareholders and any tax returns of the Company; (ii) legal fees, costs and expenses and any litigation costs; (iii) auditors' and valuers' fees, costs and expenses; (iv) bank charges and borrowing, fees, costs and expenses; (v) custodians' fees, costs and expenses; (vi) external consultants' fees, costs and expenses; (vii) fees, costs and expenses (including all stamp duties and professional fees) of identifying, evaluating, negotiating, structuring, acquiring, financing, holding, monitoring and disposing of potential investments and Investments incurred by the Company or its subsidiaries; (viii) fees, costs and expenses of providing insurance for the Company or any subsidiary of the Company or, in respect of carrying out their duties and obligations relating to the Company, members of the Board or the board of any such subsidiary (including, for the avoidance of doubt, such fees, costs and expenses relating to members or employees of the Adviser solely in their capacity as directors of the Company or any subsidiary of the Company); (ix) the reasonable travel expenses of the Board or members or employees of the Adviser and its Associates incurred in carrying out their duties and obligations in respect of the Company; (x) taxes, fees or other governmental charges levied on the Company; (xi) principal interest on and fees and expenses arising out of all borrowings made by the Company or any of its direct or indirect subsidiaries; (xii) office, payroll salaries and related costs of the Company and the fees, costs and expenses of holding Shareholder meetings of the Company; and (xiii) the fees, costs and expenses relating to portfolio and risk management in respect of Investments, including any related currency hedging; <p>but excluding the proportion (if any) of any such fees, costs and expenses that relate to a co-investment opportunity;</p>
Organisational Expenses	the reasonable and proper costs of the Company payable in respect of its establishment;
Person	means any individual, partnership, corporation, body corporate, limited liability company, joint venture, joint stock company, undertaking, unincorporated organisation or association, trust (including the trustees thereof in their capacity as such), government, governmental agency, political subdivision of any government or other entity or association of any kind, whether or not having a legal personality or being incorporated;
RECAP I	RECAP I S.à r.l., being a limited liability company (Société à Responsabilité Limitée) governed by the law of Luxembourg, in particular the Law;
Register	the register of Shareholders of the Company in respect of the Shares issued by the Company.
Shares	the ordinary shares of one Sterling Pound each in the share capital of the Company;
Shareholder(s)	the shareholders of the Company; for the avoidance of doubt, in case all Shares are held by only one Shareholder, any reference to the "Shareholders" shall be construed, to the extent applicable, as referring to such single Shareholder;
Subsidiary	a company shall be a "Subsidiary" of another company, its "Holding Company":

- (i) if that other company has a majority of the shareholders' or members' voting rights in it;
- (ii) if that other company has the right to appoint or remove a majority of the members of the administrative, management or supervisory body of it and is at the same time a shareholder in or member of it;
- (iii) if that other company is a shareholder in or member of it and controls alone, pursuant to an agreement with other shareholders in or members of it, a majority of shareholders' or members' voting rights in it; or
- (iv) if it is a subsidiary of a company which is itself a subsidiary of that other company; and the terms "Subsidiary" and "Holding Company" shall be construed accordingly. In addition, the terms "Subsidiary" and "Holding Company" shall also include any partnerships which are, or would be, subsidiaries or holding companies of the person concerned were references to "company" taken to include partnerships and similar undertakings (whether with or without legal personality).

Valuation Procedures

the basis of valuation of Investments being the market value of Investments determined by an independent third party valuer in accordance with the UK Royal Institute of Chartered Surveyors' standards or an analogous approach for determining fair market value.

1. Name. There is formed a private limited liability company (Société à Responsabilité Limitée) under the name "Yukon Holdings S.à r.l.", which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended, as well as these Articles.

2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

3.3 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4 The Company may also give guarantees and grant security interests in favour of any third parties to secure the Company's obligations or obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company.

3.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

3.6 The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem necessary in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law.

4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Branches or other offices may be established in Luxembourg by resolution of the Company.

4.3 In the event that the Company determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

5. Share Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Sterling Pounds (GBP 12,500) represented by Twelve Thousand Five Hundred (12,500) Shares (parts sociales) of One Sterling Pounds (GBP 1.00) each, all fully subscribed and entirely paid up.

5.2 At the moment and as long as all the Shares are held by only one Shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

5.3 The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by decision of the general shareholders' meeting adopted in a manner required for the amendment of the Articles.

5.4 Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence to be distributed in accordance with and subject to Article 17.

5.5 Within the limits as set out by law, interim dividends may be distributed upon resolution of the board of directors, at any time and once or several times during a given fiscal year.

5.6 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6. Company.

6.1 The Company is managed by the directors sitting on the Board (gérants).

6.2 All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the general meeting of Shareholders shall fall within the competence of the Board.

6.3 In dealing with third parties as well as in justice, the directors of the Board shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 6 shall have been complied with.

6.4 There shall be four directors of the Company at all times. The Company shall be bound by the signatures of any three directors of the Board, or by such joint or individual signatures of directors of the Board as the Board shall determine.

6.5 The Board may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Board will determine such agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of such agency.

6.6 The Board may choose among its members a chairman and a vicechairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of meetings of Shareholders.

6.7 The resolutions of the Board shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman, or by a notary public, and appropriately recorded.

6.8 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

6.9 The Board can discuss or act validly only if at least three of the directors are present or represented at the meeting of the board of directors and in respect of any resolution at least three of the directors vote in favour of any matter including without limitation the acquisition, refinancing or disposal of any Investment.

6.10 Resolutions in writing approved and signed by all of the directors shall have the same effect as resolutions passed at meetings of the Board. Such approval may be in a single or in several separate documents.

6.11 Any and all directors may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

6.12 The Board shall determine the investment and borrowing policy of the Company, subject to such restrictions as may be set forth by law or regulation, or in these Articles, and in doing so the Board shall act in accordance with the Investment Policy and with any investment and borrowing policy issued by the Company and approved by the Board from time to time. The Board shall be entirely and solely responsible for the operation of the Company and the management and control of the business and affairs of the Company. The Board shall make all investment and divestment decisions relating to the assets of the Company, which decisions shall be in accordance with the Investment Policy.

6.13 Subject to Article 19, the Board shall have the right to delegate such of its powers and authorities as are set out in Articles 6.14.1 to 6.14.19 below to such persons as it may deem fit provided that the Board shall remain responsible for the acts of such delegates (including the Adviser).

6.14 Without prejudice to the generality of any other contracts entered into by the Company and without limitation, the Board shall have, subject to the provisions of these Articles, full power and authority:

6.14.1 to implement the Investment Policy and to purchase, sell, exchange or otherwise dispose of investments for the account of the Company and, where appropriate, to give warranties and indemnities in connection with any such sale, exchange or disposal;

6.14.2 to evaluate and to negotiate investment opportunities and to monitor Investments;

6.14.3 to borrow money for any purpose of the Company in accordance with and subject to the limits set out in Article 19 and to enter into underwriting commitments to acquire investments in a syndicate with other investors and to acquire investments in excess of the requirement of the Company with a view to selling the excess to other investors;

6.14.4 to participate in the management and control of Investments, where appropriate;

6.14.5 to form committees and give them advisory and other functions;

6.14.6 to provide or procure office facilities and executive staff and office equipment to facilitate the carrying on of the business of the Company;

6.14.7 to issue, or arrange for the issue of, draw down notices in connection with the issue of Shares, to receive payments for Shares subscribed and to receive investment income and other funds arising from Investments;

6.14.8 to open, maintain and close bank accounts and custodian accounts for the Company and to draw cheques and other orders for the payment of moneys;

6.14.9 to enter into, make and perform such contracts, agreements and other undertakings and to give guarantees on behalf of the Company and to do all such other acts as it may deem necessary and advisable for or as may be incidental to the conduct of the business of the Company;

6.14.10 to repurchase Shares as permitted by and subject to any requirements of the Law;

6.14.11 to pay Organisational Expenses, Ongoing Expenses and Abort Costs and all the costs and expenses referred to in the Articles as to be borne by the Company;

6.14.12 to commence or defend litigation that pertains to the Company or to any of the Company's assets;

6.14.13 to maintain the Company's records and books of account at the Company's registered office;

6.14.14 to recommend to shareholders that distributions of cash and/or payments of interest to the Shareholders be made;

6.14.15 to enter into agreements on behalf of the Company;

6.14.16 to engage employees, independent agents, lawyers, accountants, custodians, financial advisers and consultants as it may deem necessary or advisable in relation to the affairs of the Company, including, without limitation, any Associate of the Company, to perform all or any of the activities set out within this Article 6;

6.14.17 generally to communicate with Shareholders and to report to the Shareholders at such times as it shall think fit and to represent the Company in all things;

6.14.18 to arrange for the periodic valuation of the Company's Investments (which shall, for the avoidance of doubt, include all property or other assets whether held at the level of the Company or held by any of its subsidiaries) in accordance with the Valuation Procedures and to furnish valuations and other financial statements to the Shareholders. Such valuations shall be carried out at least annually and shall be as at 31 December in each year; and

6.14.19 to carry out such checks and procedures with regard to Shareholders as may be required by any relevant money laundering rules, regulations or guidelines.

7. Shares and Share Register.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 Shares may not be transferred to new Shareholders unless current Shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall agree thereto in general meeting.

7.3 Shares will be issued in registered form only. Share certificates in registered form may be issued at the discretion of the Company or otherwise as required by law and shall be signed by the Company. Such signature may be either manual, or printed, or by facsimile. If Share certificates are issued and a Shareholder desires that more than one Share certificate be issued for his Shares the cost of such additional certificates may be charged to such Shareholder.

7.4 All issued Shares of the Company shall be registered in the Register in accordance with Article 185 of the Law, which shall be kept and maintained by the Company or by one or more entities designated therefor by the Company and the Register shall contain the name of each Shareholder, its registered office or address, the number and class of Shares held by him and the amount paid in on each such Share. The person maintaining the Register shall also maintain a record of the banking details of each Shareholder. Until notices to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register as accurate and up-to-date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

7.5 Transfers of Shares must be documented by a notarial deed or by a deed under private seal. Transfers of Shares shall be inscribed in the Register upon delivery to the Company of the transfer form provided therefor by the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and the written assumption by the purchaser or assignee as provided for in Article 7.1 and, if Share certificates have been issued, the relevant Share certificates.

7.6 Any Shares transferred as permitted under these Articles shall retain the rights and obligations that such Shares had in the hands of the transferor.

8. Voting Rights.

8.1 Each Share carries one vote at all meetings of Shareholders.

9. Shareholders' meetings.

9.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

9.2 Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest power to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. Any resolution of the Shareholders' meeting of the Company amending the Articles or creating rights or obligations towards third parties must be approved by the Company.

10. Date and Place of general meeting.

10.1 The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on or before 31 May and for the first time in 2013. If such a day is not a Business Day the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

10.2 Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

11. Organisation of general meetings.

11.1 If any of the Shareholders representing more than 50% of the share capital of the Company so request(s) in writing, the Company shall be required to convene a general meeting of the Shareholders in order to consider the winding up of the Company in accordance with and subject to Article 18 or for any other purpose permitted under these Articles and Luxembourg law. For the purposes of general meetings pursuant to this Article 11.1, the Company shall send a notice setting forth the agenda at least twenty one (21) Business Days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address in the Register and shall also circulate any papers provided by the requesting Shareholders.

11.2 No general meetings of the Company shall be held unless all the Shareholders are present.

11.3 A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, fax or e-mail.

11.4 Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes validly cast by those present or represented and entitled to vote.

11.5 The jurisdiction of the Company may be changed only with the unanimous consent of all Shareholders.

11.6 The Company may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

12. Meeting notice. Save as set out in Article 11.1, Shareholders will meet upon call by the Company pursuant to a notice setting forth the agenda and sent at least ten (10) Business Days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address in the Register.

13. Exculpation and Indemnification.

13.1 None of the Indemnified Persons shall have any liability for any loss to the Company or its Shareholders arising in connection with the services to be performed for the Company under these Articles or under the Advisory Agreement or any sub-advisory agreement relating to the activities of the Company which arises in relation to the operation, business or activities of the Company save in respect of any matter resulting from such Indemnified Person's fraud, wilful misconduct, negligence, bad faith or wilful material violation of applicable securities laws.

13.2 Subject to Articles 13.1 and 13.3, the Company will indemnify the Indemnified Persons against all and any claims, liabilities, damages, costs and expenses, including reasonable legal fees, judgments and amounts paid in settlement, incurred by reason of the activities of such Indemnified Person in respect of the Company provided however that an Indemnified Person shall not be so indemnified in respect of any matters resulting from an Indemnified Person's fraud, wilful misconduct, negligence, bad faith or wilful material violation of applicable securities laws (each an "Excluding Act"). The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which an Indemnified Person may be entitled.

13.3 For the avoidance of doubt, the indemnities under Article 13.2 shall continue to remain available notwithstanding that the Indemnified Person has ceased to:

13.3.1 act as a member or employee of the Adviser; or

13.3.2 provide services to the Company.

14. Auditor. The annual general meeting of the Shareholders shall appoint the Auditor to audit the financial statements of the Company. The Auditor shall be elected by the annual general meeting of Shareholders and shall remain in office until its successor is elected.

15. Repurchase of shares.

15.1 The Company shall not repurchase its Shares on request of a Shareholder and any repurchase of Shares shall be subject to unanimous approval by all the Shareholders, given in a Shareholder meeting.

15.2 The Company may, however, upon decision of the Company solely in order to effect a distribution pursuant to Article 17, repurchase at any time its own Shares at a price based on the value of such shares determined in accordance with the Valuation Procedures within the limits provided for by Law. Any repurchase of Shares made by the Company pursuant to this Article 15.2 may only be made out of the Company's retained profits and free reserves. Any such purchase shall be pro rata between the Shareholders. No repurchase shall be effected which would leave the Company without any issued Shares or with a share capital below the minimum as required by the Law. The Company shall comply with any administrative requirements necessary to give effect to a repurchase of shares pursuant to this Article 15.2.

15.3 For the avoidance of doubt, any such repurchase will be considered a distribution for the purpose of determining the rights of the holders of Shares to participate in such repurchase and the provisions of Article 17 shall be applicable thereto.

15.4 Any Share repurchased by the Company may not be reissued and shall be cancelled in conformity with applicable law.

16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

17. Distributions.

17.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

17.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

17.3 The balance of the net profits may be distributed to the Shareholder commensurate to his share holding in the Company.

17.4 Distributions mentioned hereabove shall be made:

17.4.1 by means of annual dividend and interim dividends to the extent feasible or allocation of the Company's liquidation proceeds, as the case may be; or

17.4.2 by repurchase of Shares pursuant to Article 15.

18. Liquidation and Dissolution.

18.1 Upon termination of the Company, the Company shall be dissolved and wound up.

18.2 In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by the liquidator in accordance with the provisions of the Law. A reasonable amount of time shall be allowed for the orderly liquidation of the assets of the Company and the discharge of liabilities to creditors so as to enable the Company to minimize any losses upon such liquidation. If the Company is unable, within twelve months of the commencement of liquidation to sell certain assets, such assets shall, provided that it is in the best interests of the Company and its Shareholders to the extent that the liquidator is permitted under applicable law to take such interests into account, be written off.

18.3 The Company shall proceed with the orderly sale or liquidation of the assets of the Company.

18.4 The liquidator shall apply and distribute the proceeds of such sale or liquidation in the following order of priority, unless otherwise required by law:

18.4.1 first, to pay all expenses of liquidation;

18.4.2 second, to pay all creditors of the Company in the order of priority provided by law or otherwise;

18.4.3 third, to the establishment of any reserve that the Company may deem necessary (such reserve may be paid over to any custodian or the Company);

18.4.4 fourth, to the holders of Shares.

18.5 Upon the closing of the liquidation and issue of the liquidation report by the liquidator, the liquidation auditors shall make a report on the liquidation.

18.6 The net proceeds of liquidation shall be distributed by the liquidators to the holders of Shares pursuant to Article 17.

19. Delegation.

19.1 The Company shall be permitted, within the requirements of Luxembourg law, to delegate, under its own responsibility, any of its functions under these Articles to such agent or delegate as, using all reasonable skill and care, it considers an appropriate person to perform functions in relation to the Company.

19.2 The Company shall monitor the performance of any such delegate and, in the case of any delegates which are Affiliates or Associates, including the Adviser, shall be wholly responsible for their actions.

20. Reports and Accounts. The Company shall prepare and approve financial statements of the Company in respect of each financial year. These financial statements will be presented in Sterling Pounds (GBP). The Company shall cause such financial statements to be audited by the Auditor. A set of the audited financial statements shall be furnished to the Shareholders as soon as possible (but not later than one hundred and fifty (150) days) following the end of each financial year.

21. Notices.

21.1 Any notice to be served pursuant to these Articles shall be in writing (which, for the avoidance of doubt, shall include by facsimile transmission and, if agreed in relation to a Shareholder, by e-mail) and any notice or other correspondence under or in connection with these Articles shall be delivered to the relevant person at the address of their registered office or home address or to such other address as may be notified in writing to the party serving the document.

21.2 Any such notice or correspondence shall be deemed to have been served as follows:

21.2.1 in the case of delivery, on delivery if delivered between 9.00 a.m. and 5.00 p.m. (Luxembourg time) on a Business Day and, if delivered outside such hours, at the time when such hours re-commence on the first Business Day following delivery;

21.2.2 in the case of service by registered mail, on the second Business Day after the day on which it was posted; and

21.2.3 in the case of facsimile transmission or e-mail (subject to oral or electronic confirmation of receipt of all transmitted pages), on the day it is transmitted provided that if that day is not a Business Day or, being a Business Day, transmission takes place after 5.00 p.m. (Luxembourg time), then at 9.00 a.m. (Luxembourg time) on the first Business Day following transmission of the notice;

21.3 In proving such service (other than service by facsimile transmission or e-mail), it shall be sufficient to prove that the notice or correspondence was properly addressed and left at or posted by registered mail to the place to which it was so addressed.

22. Amendments of the Articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of Shareholders, by a general meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

23. Governing Laws. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law, and otherwise in accordance with Luxembourg law.

Subscription

These Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe as follows:

Subscribers	Number of Shares	Subscribed amount
RECAP I S.à r.l.	12,500	GBP 12,500
TOTAL	12,500	GBP 12,500

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Sterling Pounds (GBP 12,500) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

For the purposes of the registration, the issued share capital is valued at twelve thousand five hundred Sterling Pounds (GBP 12,500).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (€ 1,300.-).

Resolutions of the sole Shareholder

1. The Company will be administered by the following director(s):

a. Ryan Prince, born on 31 January 1977 in Toronto (Canada), residing professionally at 4th floor, 161 Brompton Road, London, SW3 1QP, United Kingdom;

b. Jonas Prince, born on 06 April 1949 in Stuttgart (Germany), residing professionally at 77 Bloor Street West, Suite 2000, Toronto, M5S 1M2, Canada;

c. Godfrey Abel, born on 02 July 1960 in Brixworth (United Kingdom), residing at 30 rue de Crécy, L-1364 Luxembourg;

d. Hugo Neuman, born on 21 October 1960 in Amsterdam (Netherlands), residing at 16 rue J.B. Fresez, L-1542 Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

3. In accordance with Article 9.2 of the articles of association of the Company, the sole Shareholder orders the entry by the Company into management agreements with Mr. Godfrey Abel and Mr. Hugo Neuman, both directors of the Company, (the "Management Agreements") and authorises any three directors of the Company to approve specific terms and conditions thereof, it being understood that the execution of the Management Agreements, on behalf of the Company, by any three directors of the Company shall be deemed such approval.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille douze, le trois mai,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RECAP I s.à r.l., ayant son siège social au 34, rue Michel Rodange, L-2430, Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.895;

Ici représentée par Me Andreea Antonescu, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration donnée, signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, est annexée au présent acte pour être formalisée auprès de l'administration de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire de dresser acte selon les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ci-après constituée:

Définitions

Coûts de Rupture	Les coûts de rupture ou frais d'Opération Interrompue encourus en relation avec les investissements envisagés par la Société qui n'aboutissent pas;
Conseiller	Realstar Capital LLP, un limited liability partnership constituée selon les lois anglaises, avec le numéro de registre OC329225, ou tout autre entité ou entités désignées par RECAP I périodiquement (à la place ou en plus de Realstar Capital LLP) pour fournir des conseils à RECAP I et ses filiales tel qu'énoncé à l'Article 6.13;
Convention de Conseil	Toute convention de conseil entre RECAP I (telle que définie ci-dessous) ou la Société et le Conseiller en vertu de laquelle le Conseiller s'engage à donner des services de conseil à la Société;
Affilié	Toute Personne qui est employée, gérant ou membre;
Statuts	Les présents statuts de la Société;
Partenaire	Toute société ou entreprise qui en relation avec la personne concernée est une Filiale ou une Société Holding ou une Filiale d'une telle Société Holding ou de tout partnership qui est une entreprise Filiale de la personne concernée ou de toute Société Holding;
Auditeur	Deloitte LLP, ou tout autre société d'audit dite "big 4" ou tout autre société indépendante avec une réputation internationale similaire qui a pu être nommée en accord avec les Statuts;
Conseil	Le conseil de gérance de la Société;
Jour Ouvrable	Chaque jour (autre que le samedi et le dimanche) où les banques sont ouvertes pour une tenue classique des affaires au Luxembourg et dans la ville de Londres;
Société	Yukon Holdings S.à r.l., la société à responsabilité limitée gouvernée par ces Statuts;
Hors Champs	Comme défini à l'Article 13.2;
Société Holding	A la définition donnée à la définition de «Filiale»;
Individu Indemnisé	Tout dirigeant, membre, agent, partenaire ou un employé de la Société, et tout dirigeant, membre, agent, administrateur/gérant, associé ou employé du Conseiller ou de l'un de leurs Partenaires;
Personne Indemnisée	Le Conseiller ou l'un de ses Partenaires et tout Individu Indemnisé;
Investissement	Tout investissement conformément à la Politique d'Investissement dans un actif immobilier ou entité sociale effectué par la Société de quelque manière que ce soit, et pour ces besoins, un investissement dans une entité sociale et/ou l'un de ses Partenaires, ou, tel que déterminé par le Conseil, dans un ensemble d'actifs immobiliers, sera réputé être un Investissement;
Politique d'Investissement	La politique d'investissement de la Société, comme adoptée par le Conseil;
Loi	La loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;
Frais Courants	Les frais, les coûts et les dépenses de la Société réelles et raisonnables, qui incluent, non limitativement, ce qui suit: (i) les honoraires, les frais et les dépenses d'impression et de diffusion des rapports, des convocations et des états financiers, y compris les coûts de d'envoi des rapports fiscaux aux Associés et les déclarations fiscales de la Société; (ii) Les frais, les coûts et les dépenses de conseils juridiques et tous les coûts de procédure; (iii) Les frais, les coûts et les dépenses d'audit et d'expertise;

	(iv) Les frais bancaires et les frais, les coûts et les dépenses d'emprunt;
	(v) les frais, les coûts et les dépenses du dépositaire;
	(vi) les frais, les coûts et les dépenses de consultance externe;
	(vii) les frais, les coûts et les dépenses (y compris tous les droits de timbre et les honoraires de professionnels) d'identification, d'évaluation, de négociation, de structuration, d'acquisition, de financement, d'exploitation, de surveillance et de disposition des placements potentiels et des Investissements contractés par la Société ou ses filiales;
	(viii) les frais, les coûts et les dépenses d'assurance pour la Société ou pour une de ses filiales ou pour les membres du Conseil ou du conseil d'une de filiales de la Société concernant l'exécution de leurs devoirs et obligations liés à la Société (y compris, pour éviter tout doute, les frais, les coûts et les dépenses relatifs aux membres ou employés du Conseiller en leur qualité de gérants de la Société ou de l'une de ses filiales);
	(ix) les frais de déplacement raisonnables du Conseil ou des membres ou employés du Conseiller et de ses Partenaires en rapport avec les fonctions et obligations à l'égard de la Société;
	(x) impôts, taxes ou autres charges gouvernementales prélevées à la Société;
	(xi) les intérêts principaux, les honoraires et les dépenses provenant de l'ensemble des emprunts effectués par la Société ou l'une de ses filiales directes ou indirectes;
	(xii) les coûts encourus par la Société par rapport à ses lieux, les salaires et les coûts y-relatifs, ainsi que les frais et les dépenses liés à la tenue des assemblées générales d'Associés de la Société; et
	(xiii) les frais, les coûts et les dépenses relatifs à la gestion de portefeuille et des risques en matière de placements, y compris toute couverture de risque de change; Mais excluant la part, le cas échéant, des frais, coûts et dépenses se rapportant à une opportunité de co-investissement.
Dépenses d'Organisation	Les coûts réels et raisonnables de la Société payables du fait de son établissement;
Personne	Désigne toute personne physique, un partnership, une société, une personne morale, une société à responsabilité limitée, une co-entreprise (joint venture), une société par actions, une entreprise, une organisation ou une association non immatriculée, un trust (y compris les administrateurs de celle-ci en tant que tel), le gouvernement, une agence gouvernementale, une subdivision politique de tout gouvernement ou toute autre entité ou association de quelque nature que ce soit possédant ou non la personnalité juridique, étant ou non immatriculée;
RECAP I	RECAP I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois; régie en particulier par la Loi;
Registre	Le registre des Associés de la Société répertoriant les Parts Sociales émis par la Société;
Parts Sociales	Les parts sociales ordinaires d'une valeur de un Livre Sterling chacune dans le capital social de la Société;
Associés	Les associés de la Société; à des fins de clarté, si toutes les Parts Sociales sont détenues par un Associé unique, toute référence faite aux «Associés», en fonction du contexte, devra être interprétée comme désignant cet Associé unique;
Filiale	Une société est une «Filiale» d'une autre société, considérée comme sa «Société Holding»: <ol style="list-style-type: none"> 1. Si cette autre société dispose de la majorité des droits de vote attribués aux actionnaires, associés ou membres de cette dernière; 2. Si cette autre société peut nommer ou révoquer, selon les cas, une majorité des membres du conseil d'administration, conseil de gérance, conseil de surveillance ou directoire de la société, tout en étant un actionnaire ou un associé de cette dernière; 3. Si cette autre société est un actionnaire ou un associé, qui contrôle à elle seule, grâce à un contrat passé entre elle et les autres actionnaires ou associés de cette dernière, la majorité des droits de votes attribués aux actionnaires, associés ou membres de cette dernière; ou 4. Si elle est une filiale d'une société qui est elle-même une filiale d'une troisième société; Les termes «Filiales» et «Société Holding» sont interprétés dans cette mesure. <p>De plus, les termes «filiale» et «holding» concernent aussi les partnerships qui sont, ou seraient, des filiales ou des sociétés holdings de la personne concernée, si la</p>

Procédures d'Evaluation

référence à la "société" était prise pour incorporer les partnerships et les entités similaires (avec ou sans personnalité juridique).
La base d'évaluation des Investissements étant la valeur de marché des Investissements déterminés par un expert indépendant qui évalue conformément aux normes UK Royal Institute of Chartered Surveyors ou par une approche analogue en vu de déterminer la juste valeur marchande.

1. Dénomination – Forme Sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de “ Yukon Holdings S.à r.l. ”, qui sera régie par les lois du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les Statuts.

2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3. Objet Social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, de Parts Sociales, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des partnerships.

3.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique) qui pourront être convertibles et à l'émission de reconnaissances de dettes.

3.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit des tiers afin de garantir les obligations de la Société ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société du groupe.

3.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

3.6 La Société peut prendre toutes les mesures et mener à bien toute opération qu'elle pourra juger nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet, dans les limites fixées par la loi.

4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, au Grand Duché de Luxembourg.

4.2 Des succursales ou autres bureaux pourront être établis au Luxembourg par résolution de la Société.

4.3 Dans l'éventualité où la Société détermine que des événements extraordinaires politiques, économiques ou sociaux se sont produits ou sont imminents, pourraient interférer avec les activités normales de la Société à son siège social, ou avec les moyens de communication entre ces bureaux et des personnes à l'étranger, le Siège Social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires sont sans effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de douze mille cinq cent Livres Sterling (GBP 12.500), représenté par 12.500 Parts Sociales entièrement souscrites et libérées de un Livre Sterling (GBP 1) chacune.

5.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

5.3 Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des statuts.

5.4 Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes à distribuer conformément à l'article 17.

5.5 Dans les limites fixées par la loi, des dividendes intérimaires peuvent être distribués sur la base d'une résolution du conseil de gérance à tout moment, une ou plusieurs fois au cours d'un exercice fiscal.

5.6 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6. Société.

6.1 La Société est gérée par des gérants se réunissant en Conseil.

6.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Conseil.

6.3 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque membre du Conseil aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toute circonstance et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et prévu par les termes de l'Article 6 tel qu'il a été rédigé.

6.4 Il devra exister un nombre minimum de quatre gérants à tout moment. La Société sera engagée par les signatures de trois gérants du Conseil, ou par leurs signatures conjointes ou individuelles si le Conseil en a décidé ainsi.

6.5 Le Conseil pourra subdéléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le Conseil déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

6.6 Le Conseil peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gestion et des assemblées générales des Associés.

6.7 Les résolutions du Conseil seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président ou par un notaire et seront enregistrées.

6.8 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

6.9 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins trois des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gestion et, en toute matière, y-compris et sans se limiter à l'acquisition, le refinancement ou la disposition d'un Investissement quelconque, une résolution est adoptée si elle recueille les voix d'au moins trois gérants.

6.10 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

6.11 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent s'entendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

6.12 Le Conseil détermine la politique d'investissement et d'emprunt de la Société, sous réserve des restrictions qui peuvent être énoncées par la loi ou un règlement ou par ces Statuts, et, ce faisant, le Conseil statue conformément à la Politique d'Investissement et pour tout investissement et la politique d'emprunts qui ont été émises par la Société et approuvées par le Conseil au jour le jour. Le Conseil est entièrement et exclusivement responsable de l'exploitation de la Société et de la gestion et du contrôle des activités et des affaires de la Société. Le Conseil prend toutes les décisions d'investissement et de désinvestissement portant sur les avoirs de la Société, dont les décisions doivent être conformes à la Politique d'Investissement.

6.13 Sous réserve de l'Article 19, le Conseil a le droit de déléguer certains de ses pouvoirs et compétences comme définis aux Articles 6.14.1 à 6.14.19 ci-dessous pour les personnes qu'il jugera apte à condition que le Conseil reste responsable des actes de ces délégués (dont le Conseiller).

6.14 Sans préjudice de la totalité des autres contrats conclus par la Société et sans limitation, le Conseil doit disposer, sous réserve des dispositions de ces Statuts, des pleins pouvoirs et compétence:

6.14.1 pour mettre en oeuvre la Politique d'Investissement et acheter, vendre, échanger ou autrement disposer des investissements pour le compte de la Société et, le cas échéant, donner des garanties et indemnités dans le cadre d'une telle vente, échange ou disposition;

6.14.2 pour évaluer et négocier les opportunités d'investissement et surveiller les Investissements;

6.14.3 pour emprunter de l'argent pour tout objectif de la Société, conformément à et sous réserve des limites indiquées à l'Article 19 et pour conclure des engagements de souscription pour acquérir des investissements dans un syndicat avec d'autres investisseurs et pour acquérir des investissements supérieurs à l'exigence de la Société avec une volonté de vendre l'excédent à d'autres investisseurs;

6.14.4 pour participer à la gestion et au contrôle des Investissements, le cas échéant;

6.14.5 pour former des comités et leur donner des conseils et d'autres fonctions;

6.14.6 pour fournir ou se procurer des équipements de bureau et de direction du personnel ainsi que du matériel de bureau pour faciliter l'exercice de l'activité de la Société;

6.14.7 pour émettre et organiser l'émission d'appel de fonds, en relation avec l'émission de Parts Sociales, recevoir les paiements des Parts Sociales souscrites, et de recevoir les revenus et tout autres fonds provenant des investissements;

6.14.8 pour ouvrir, maintenir et fermer les comptes bancaires et les comptes de dépôts de la Société et, pour tirer des chèques et autres ordres de paiement;

6.14.9 pour conclure, faire et exécuter ces contrats, conventions et autres engagements et, pour accorder des garanties au nom de la Société et pour prendre tous les autres actes qu'il juge nécessaires et souhaitables ou qui peuvent avoir comme incidence, la conduite des affaires de La Société;

6.14.10 pour racheter des Parts Sociales comme permis et sous réserve de toutes les exigences de la Loi;

6.14.11 pour payer les Dépenses d'Organisation et les Coûts de Rupture et tous les frais et dépenses visés dans les Statuts comme étant à la charge de la Société;

6.14.12 pour intenter ou défendre les litiges se rapportant à la Société ou à l'un quelconque des actifs de la Société;

6.14.13 pour administrer les dossiers de la Société et les livres comptables au siège social de la Société;

6.14.14 pour recommander aux Associés une distribution en numéraire et/ou de s'acquitter du paiement d'intérêts aux Associés;

6.14.15 pour conclure des contrats au nom de la Société;

6.14.16 pour engager des employés, des agents indépendants, des avocats, des comptables, des dépositaires, des conseillers financiers et conseillers qu'il juge nécessaires ou souhaitables en ce qui concerne les affaires de la Société, y compris, et sans s'y limiter, tout Partenaire de la Société, pour effectuer tout ou partie des activités exposées dans cet Article 6;

6.14.17 globalement pour communiquer avec les Associés et rapporter aux Investiss Associés eurs, à chaque fois où il le juge opportun, et pour représenter la Société en toutes occasions;

6.14.18 pour organiser l'évaluation périodique des Investissements de la Société (qui, afin de lever le doute, comprendra tous les propriétés immobiliers et d'autres actifs détenus directement par la Société ou par une quelconque de ses filiales), conformément aux Procédures d'Evaluation, et pour fournir des évaluations et autres états financiers pour les Associés. Ces évaluations doivent être effectuées au moins une fois par an et avec une dernière date d'évaluation, aux alentours du 31 décembre de chaque année; et

6.14.19 pour effectuer ces contrôles et procédures en ce qui concerne les Associés qui pourraient être requis par les règles de lutte contre le blanchiment d'argent, les règlements ou les lignes directrices.

7. Parts Sociales et Registre.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Les Parts Sociales ne pourront être transférées à de nouveaux Associés sans que les Associés actuels représentant au moins les trois quarts du capital social n'y consentent lors d'une assemblée générale.

7.3 Les Parts Sociales seront émises sous forme nominative uniquement. Les certificats de Part Sociale nominative peuvent être émis à la discrétion de la Société ou par d'autres voies comme l'exige la loi, et doivent être signés par la Société. Une telle signature peut être soit manuelle, soit imprimée, ou parvenir par télécopieur. Si les certificats de Part Sociale sont émis et un Associé désire que plus d'un certificat de Part Sociale soit émis pour ses Part Sociales, le coût de ces certificats peut être imputé à cet Associé.

7.4 Toutes les Parts Sociales émises de la Société doivent être inscrits au Registre, conformément à l'article 185 de la Loi, qui doit être conservé et mis à jour par la Société ou par une ou plusieurs entités désignées à cet effet par la Société, et le registre doit contenir le nom de chaque Associé, son siège social ou son adresse, le nombre et la catégorie des Parts Sociales détenues par lui et le montant payé pour chacune de ces Parts Sociales. La personne en charge du registre doit également tenir un registre des coordonnées bancaires de chaque Associé. Sauf notification du contraire à la Société, elle considère l'information contenue dans le Registre comme juste et à jour, et peut notamment utiliser les adresses inscrites pour l'envoi de notifications et d'annonces, ainsi que les références bancaires, pour procéder à tout paiement.

7.5 Les transferts de Parts Sociales doivent être formalisés par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Les transferts de Parts Sociales doivent être inscrits dans le Registre au moment de la réception par la Société du formulaire de transfert, prévu à cet effet par la Société, ainsi que d'autres documents requis par la Société pour le transfert, et la constatation écrite de l'acheteur ou du cessionnaire comme prévu à l'Article 7.1, et, si les certificats de Parts Sociales ont été émis, les certificats de Part Sociales pertinents.

7.6 Toutes les Parts Sociales transférées dans la mesure permise par ces Statuts conserveront les droits et obligations que ces Parts Sociales avaient entre les mains du cédant.

8. Droits de vote.

8.1 Chaque Part Sociale comporte un droit de vote à toutes les assemblées des associés.

9. Assemblées générales.

9.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

9.2 Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés de la Société. Elle doit avoir le plus large pouvoir d'ordonner, de réaliser ou de ratifier les actes relatifs à l'exploitation de la Société. Toute résolution de l'assemblée des Associés de la Société, modifiant les Statuts ou créant des droits ou obligations à l'égard des tiers doit être approuvée par la Société.

10. Date et Lieu des assemblées générales.

10.1 L'assemblée générale annuelle des Associés se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui pourrait être indiqué dans la convocation, le, ou avant le, 31 mai et pour la première fois en 2013. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle des Associés se tiendra le premier Jour Ouvrable qui suit.

10.2 D'autres assemblées des Associés peuvent être tenues à ces lieux et dates qui seront spécifiés dans les convocations respectives à ces assemblées.

11. Organisation des assemblées générales.

11.1 Si tout Associé représentant plus de 50% du capital social de la Société en fait la demande par écrit, la Société est tenue de convoquer une assemblée générale des Associés afin d'envisager la dissolution de la Société, conformément à, et sous réserve de, l'article 18 ou à toutes autres fins autorisées en vertu de ces Statuts et du droit luxembourgeois. Pour la tenue des assemblées générales en vertu du présent Article 11.1, la Société doit envoyer la convocation énonçant l'ordre du jour au moins vingt et un (21) Jours Ouvrables avant l'assemblée à chaque associé à l'adresse de l'associé figurant dans le Registre et, en outre, communiquer tous les documents fournis par les Associés qui le demandent.

11.2 Aucune assemblée générale de la Société n'est tenue sans que tous les Associés soient présents.

11.3 Un associé peut participer à toute assemblée des Associés en nommant une autre personne comme son représentant par procuration écrite ou par câble, télégramme, fax ou e-mail.

11.4 Sauf autres dispositions de la loi ou des Statuts, les résolutions à une assemblée des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des voix valablement exprimées par les membres présents ou représentés et ayant le droit au vote.

11.5 Le changement de nationalité de la Société n'est possible qu'avec le consentement unanime de tous les Associés.

11.6 La Société peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les Associés eux-mêmes afin de prendre part aux assemblées d'Associés.

12. Convocation de l'Assemblée. Sauf ce qui est prévu à l'article 11.1, les Associés se réuniront sur la convocation de la part de la Société énonçant l'ordre du jour et envoyée au moins dix (10) Jours Ouvrables avant la tenue de l'assemblée à chaque Associé à l'adresse de l'Associé figurant dans le Registre.

13. Disculpation et Indemnisation.

13.1 Aucune des Personnes Indemnisées ne sera tenue comme responsable pour toute perte de la Société ou de ses associés du fait des services qui sont fournis à la Société en vertu de ces Statuts, ou en vertu de la Convention de Conseil ou de toute convention de sous-conseil relatifs aux activités de la Société qui sont en rapport avec la conduite, le business ou les activités de la Société, sauf en ce qui concerne les cas résultant d'une fraude, d'une faute intentionnelle, d'une négligence, de mauvaise foi de ces Personnes Indemnisées ou de violation délibérée de la loi applicable sur les valeurs mobilières par ces Personnes Indemnisées.

13.2 Sous réserve des articles 13.1 et 13.3, la Société devra indemniser les Personnes Indemnisées contre toutes et chaque réclamations, responsabilités, dommages, coûts et dépenses, y compris les honoraires juridiques raisonnables, les décisions de justice et les montants versés en règlement encourus en raison de l'activité de ces Personnes Indemnisées à l'égard de la Société, à condition toutefois qu'une Personne Indemnisée ne soit pas indemnisée dans les cas de fraude, de faute intentionnelle, de négligence, de mauvaise foi ou de violation délibérée des lois applicables en valeurs mobilières (chacune étant «Hors Champs»). Le droit d'indemnisation qui précède n'exclut pas d'autres droits auxquels une Personne Indemnisée peut avoir droit.

13.3 Pour éviter tout doute, les indemnités en vertu de l'article 13.2 doivent continuer à rester disponible nonobstant le fait que la Personne Indemnisée a cessé:

13.3.1 d'agir comme membre ou employé du Conseiller; ou

13.3.2 de fournir des services à la Société.

14. Auditeur. L'assemblée générale annuelle des associés doit nommer l'Auditeur pour vérifier les états financiers de la Société. L'Auditeur est élu par l'assemblée générale annuelle des Associés et restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu.

15. Rachat de Parts Sociales.

15.1 La Société ne peut pas racheter ses parts Sociales à la demande d'un Associé et tout rachat de Parts Sociales est subordonné à une approbation unanime de tous les Associés, donnée lors d'une assemblée d'Associés.

15.2 La Société peut toutefois sur décision de la Société dans le seul but d'effectuer une distribution en vertu de l'Article 17, racheter à tout moment ses propres Parts Sociales à un prix basé sur la valeur de ces Parts Sociales déterminé conformément aux Procédures d'Evaluation, dans les limites prévues par la Loi. Tout rachat de Parts Sociales par la Société en vertu du présent Article 15.2 ne peut être effectué que du fait de l'utilisation des bénéfices non distribués et des réserves libres de la Société. Ce rachat doit se faire au prorata entre les Associés Sociales. Aucun rachat ne pourra être effectué s'il devait laisser la Société sans aucune Part Sociale émise ou avec un capital social sous le minimum requis par la Loi. La Société doit se conformer à toutes les exigences administratives nécessaires pour procéder à un rachat de Parts Sociales en vertu du présent Article 15.2.

15.3 Pour éviter tout doute, un tel rachat sera considéré comme une distribution dans le but de déterminer les droits des détenteurs de Parts Sociales de participer à un tel rachat et les dispositions de l'Article 17 seront applicables.

15.4 Toute Part Sociale rachetée par la Société ne pourra plus être émise et doit être annulée conformément à la loi applicable.

16. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année comptable, qui commence à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2012.

17. Distributions.

17.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

17.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) Associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

17.4 Les Distributions dont il est question ci-dessus seront effectuées:

17.4.1 le cas échéant, par le moyen de versement d'un dividende annuel et des dividendes intérimaires dans la mesure du possible ou par l'allocation des montants provenant de la liquidation de la Société; ou

17.4.2 par le rachat des Parts Sociales en accord avec l'Article 15.

18. Liquidation et Dissolution.

18.1 A l'extinction de la Société, celle-ci sera dissoute et liquidée.

18.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par le liquidateur en respect des dispositions de la Loi. Un délai raisonnable sera donné afin de liquider consciencieusement les biens de la Société, épurer les dettes vis-à-vis des créanciers afin de permettre à la Société de minimiser les pertes suite à la liquidation. Si la Société est incapable, endéans 12 mois à partir du commencement de la liquidation de vendre certains de ses actifs, ces actifs seront rayés des livres (written off), à condition que cela soit dans le meilleur intérêt de la Société et de ses Associés et dans la mesure où le liquidateur est autorisé par la loi applicable à prendre de tels intérêts en considération

18.3 La Société procédera à la vente et la liquidation des ses biens propres.

18.4 Le liquidateur appliquera et distribuera les montants reçu de la vente ou de la liquidation dans l'ordre de priorité suivant, sauf où la loi prévoit autrement:

18.4.1 Premièrement, payer les dépenses liées à la liquidation;

18.4.2 Deuxièmement, payer les créanciers de la Société dans l'ordre tel que prescrit par la loi ou autrement;

18.4.3 Troisièmement, établir les réserves que la Société jugera nécessaire (une telle réserve pouvant être versé à une société dépositaire);

18.4.4 Quatrièmement, aux détenteurs de Parts Sociales;

18.5 Suivant la clôture de la liquidation, et la préparation du rapport de liquidation par le liquidateur, les auditeurs en place lors de la liquidation rédigeront également un rapport sur la liquidation.

18.6 Les profits nets de la liquidation seront distribués par les liquidateurs aux détenteurs des Parts Sociales suivant l'Article 17.

19. Délégation.

19.1 La Société est autorisée, dans le cadre des exigences de la loi luxembourgeoise, à déléguer, sous sa propre responsabilité, l'une de ses fonctions en vertu de ces Statuts à tout agent ou délégué, en utilisant toutes les compétences et attentions nécessaires, qui peut être considéré comme une personne appropriée pour s'acquitter des fonctions en rapport avec la Société.

19.2 La Société est tenue de suivre les agissements de chacun de ces délégués et, dans le cas où tous les délégués sont des Affiliés ou des Partenaires, y compris le Conseiller, elle sera entièrement responsable de leurs actes.

20. Rapport et Comptes Annuels. La Société est tenue de préparer et d'approuver les états financiers de la Société pour chaque année sociale. Ces états financiers seront présentés en Livres Sterling (GBP). La Société est tenue de fournir ces états financiers pour leur vérification par les Auditeurs. Un jeu d'états financiers audités doit être fourni à chaque Associé le plus tôt possible (mais pas plus tard que cent cinquante (150) jours) suivant la fin de chaque année sociale.

21. Convocation.

21.1 Toute convocation adressée en vertu de ces Statuts devra prendre la forme écrite (ce qui, pour éviter tout doute, comprend la transmission par télécopie, et, si cela a été convenu avec un Associé, par e-mail) et toute convocation ou toute autre correspondance en vertu ou dans le cadre de ces Statuts doivent être délivrées à la personne concernée à l'adresse de leur siège social ou domicile ou à toute autre adresse qui sera notifiée par écrit à la partie expéditrice du document.

21.2 Toute convocation ou correspondance est réputée avoir été signifiée comme suit:

21.2.1 dans le cas d'une remise en mains propres, lors de la remise si elle a été remise entre 9h00 et 17h00 (heure de Luxembourg) un Jour Ouvrable et, si elle a été remise en dehors de ces heures, au moment où ces heures recommencent le premier Jour Ouvrable suivant la remise.

21.2.2 dans le cas d'une signification par lettre recommandée, le deuxième Jour Ouvrable après le jour où elle a été posté; et

21.2.3 dans le cas d'une transmission par télécopie ou par courriel (sous réserve de confirmation orale ou électronique de la réception de toutes les pages transmises), le jour où il est transmis à condition que, si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable ou, étant un Jour Ouvrable, la transmission est effective après 17h00 (heure de Luxembourg), puis à 9h00 (heure de Luxembourg) le premier Jour Ouvrable suivant la transmission de la convocation;

21.3 Afin de prouver le bon envoi, (autre que par télécopie, ou e-mail), il est suffisant de démontrer que la Convocation ou correspondance a bien été adressée et envoyée ou envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception à l'endroit indiqué.

22. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps à autres et dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

23. Loi Applicable Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts s'en réfèrent aux dispositions de la Loi, ou au droit luxembourgeois.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Capital libéré
RECAP I S.à r.l	12.500	GBP 12.500
TOTAL	12.500	GBP 12.500

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de Douze Mille Cinq Cents Livres Sterling (GBP 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Estimation des Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital souscrit est évalué à Douze Mille Cinq Cents Livres Sterling (GBP 12.500).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'Associé unique

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

- a. Ryan Prince, né le 31 janvier 1977 à Toronto (Canada), demeurant professionnellement au 4th floor, 161 Brompton Road, London, SW3 1QP, Royaume Uni;
- b. Jonas Prince, né le 06 avril 1949 à Stuttgart (Allemagne), demeurant professionnellement au 77, Bloor Street West, suite 2000, Toronto, M5S 1M2 Canada;
- c. Godfrey Abel, né le 02 juillet 1960 à Brixworth (Royaume Uni), demeurant au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg;
- d. Hugo Neuman, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1542 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 34, rue Michel Rodange, L-2430, Luxembourg.

3. Conformément à l'article 9.2 des statuts de la Société, l'associé unique ordonne à la Société de conclure des contrats de gestion avec M. Godfrey Abel et M. Hugo Neuman, tous deux gérants de la Société, (les «Contrats de Gestion») et autorise trois gérants de la Société à approuver les termes et conditions concrètes de ces contrats, étant entendu que la signature des Contrats de Gestion au nom de la Société par trois gérants de la Société sera réputée être une telle approbation.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. ANTONESCU, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C le 7 mai 2012. Relation: LAC/2012/20677. Reçu soixante-quinze Euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012054776/882.

(120076344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Taiko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 157.498.

L'Assemblée générale ordinaire du 27 avril 2012 a décidé de:

- Accepter la démission du commissaire aux comptes, HRT Révision S.A., avec effet le 27 avril 2012.
- Nommer HRT révision S.A., 163 rue du Kiem L-8030 Strassen aux fonctions de réviseur externe pour les comptes annuels 2012, avec effet le 27 avril 2012. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale annuelle ordinaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mai 2012.

TAÏKO S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2012055963/16.

(120078615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

German Property 64 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.801.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signés en date du 14 mai 2012 que:

- l'associé, GERMAN PROPERTY PARTNERSHIP 64 (GP) LIMITED a cédés ces 125 parts sociales comme suit:
- 118 parts sociales à D Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège sociale au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro:B: 168214.
- 7 parts sociales à Cygnus Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège sociale au 11 Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B: 168215.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012057071/20.

(120079811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Tanaos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 164.735.

In the year two thousand twelve, on the twenty-fifth of April.

Before us Maître Henri Hellinnckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Decospar Investments Limited, a corporation existing under Gibraltar law, established and having its registered office at Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar, registered in the Commercial Register of Gibraltar under number 105340, here represented by Mrs. Marleen Lacroix, employee, residing professionally in Schuttrange, by virtue of a proxy given on April 25th, 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, it is the sole shareholder of "Tanaos S.à r.l." a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40 Avenue Monterey,
- that the Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder decides to transfer the registered office to L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Second resolution

The Shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. (First paragraph).** The registered office is established in Schuttrange".

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,300.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société Decospar Investments Limited, ayant son siège social à Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar, enregistrée à Gibraltar sous le numéro 105340,

Ici représentée par Madame Marleen Lacroix, employée privée, demeurant professionnellement à Schuttrange, en vertu d'une procuration datée du 25 avril 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Tanaos S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40 Avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 novembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3184 du 27 décembre 2011.

- qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée décide de transférer le siège social de la société à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Deuxième résolution

L'Associée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier paragraphe).** Le siège social est établi à Schuttrange."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.300.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: M. LACROIX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 avril 2012. Relation: LAC/2012/19488. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012055964/67.

(120078544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

The Glove Technology, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 161.184.

—
Décision du Gérant Unique du 18 avril 2012

Le gérant unique a décidé de transférer le siège social du 75, Parc d'Activités, L-8308 Mamer/Capellen au 89 e, Parc d'Activités, L- 8308 Capellen.

Le gérant unique a constaté la modification subséquente de l'adresse professionnelle au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen de

- Madame Michèle LEFEBVRE, associé et gérant;
- Monsieur Patrick HAMPE, associé.

Référence de publication: 2012055965/14.

(120078407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Puerto Azul Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.733.

—
In the year two thousand and twelve, on the second day of May.

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

EQUI SICAV SIF SCA, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions (S.C.A.)), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable (SICAV)), established as a specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé (SIF)), having its registered office at 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B.150.399, acting on behalf of its sub-fund, Puerto Azul Exclusive Resorts & Hotels Fund, represented by its general partner, EQUI Specialized Asset Management S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B.149.923 (the "General Partner"),

hereby represented by Alexandra Cuciureanu, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 27 April 2012, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Puerto Azul Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B.166.733, incorporated by a notarial deed of Maître Roger ARRENSDORFF, notary, on 13 January 2012, and as such duly published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, (the "Memorial") number 399, dated 15 February 2012, hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 14.1 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") according to which "If there is only one Shareholder, that Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing" and article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles by creating a new paragraph (5.6) in order to allow the increase of the issued share capital of the Company through contributions other than in cash, so as to be read as follows:

" **5.6.** Shares may be subscribed through a contribution in kind each time it is expressly provided for in the decisions of the Board of Managers".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by ten million seven hundred forty-three thousand four hundred Euro (EUR 10,743,400.-) from its present amount of twelve thousand five hundred Euro

(EUR 12,500.-) to ten million seven hundred fifty-five thousand nine hundred Euro (EUR 10,755,900.-), by creating and issuing one hundred and seven thousand four hundred and thirty-four (107,434.-) new shares (the "New Shares"), each of these New Shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each and being issued on the same terms and conditions as the existing shares of the Company and to be issued fully paid-up, to be subscribed and issued as follows:

Subscription and Payment

(A) The person mentioned hereafter (the "Subscriber") subscribes for the New Shares.

(B) The Subscriber's New Shares are paid-up by a contribution in kind.

(C) The Contribution will be entirely allocated to the share capital of the Company.

(D) Evidence of the value of the Contribution has been given to the Notary by a report of the reviseur d'entreprises agréée Grant Thornton Lux Audit S.A. on April, 27 2012 which concluded as follows: "Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares to be issued multiplied by the nominal value of the existing Company's shares". The auditor report shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

(E) The parties to the Contribution, having been informed by the undersigned notary that the transfer of the titles of ownership of the contributed assets shall be formalized before the competent authorities of the Dominican Republic, hereby declare to take care of this personally.

(F) The Subscriber declares that the Contribution is free of any encumbrances (e.g. mortgages, leases etc) and this is acknowledged by the Company.

Subscriber

Noval,SRL, having its registered office at Gema Bahia, Apt. D4, Palma Real Villas, Bavaro Punta Cana, Dominican Republic and registered at REGISTRO MERCANTIL under the number 0002449-11LA,

hereby represented by Alexandra Cuciureanu, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 23 April 2012, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Contribution

(i) 30 apartments of various typologies located in Cocotal Golf & Country Club, Bavaro, Dominican Republic property supported by certificates of title N. 2006-2325, 2006-2326, 2006-2327, 2006-2328, 2006-2329, 2006-2330, 2006-2331, 2006-2332, 2006-2333, built on lot N.313-314-315-316-317-318-319-320-321, Parcel

67-B-470-REF-1-SUB-313, 67-B-470-REF-1-SUB-314,

67-B-470-REF-1-SUB-315, 67-B-470-REF-1-SUB-316,

67-B-470-REF-1-SUB-316, 67-B-470-REF-1-SUB-317,

67-B-470-REF-1-SUB-318, 67-B-470-REF-1-SUB-319,

67-B-470-REF-1-SUB-320, 67-B-470-REF-1-SUB-321,

Cadastrale District n°II/3ra La Altagracia, Dominican Republic; and

(ii) apartments' furniture.

The apartments and furniture mentioned above are valued at an amount of 10,743,400.-EUR (exchange rate EUR/USD equal to 1.30).

New Shares

107,434

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolution so that henceforth it shall read as follows:

"The share capital is fixed at ten million seven hundred fifty-five thousand nine hundred Euro (EUR 10,755,900.-) represented by one hundred and seven thousand five hundred and fifty-nine (107,559.-) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each (the "Shares")".

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately four thousand six hundred and thirty five euro (EUR 4.635.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le 2 mai.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger ARRENSDORFF, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

EQUI SICAV SIF SCA, une société en commandite par actions (S.C.A.) constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV), fonds d'investissement spécialisé (SIF), ayant son siège social au 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.150.399, agissant au nom de son compartiment, Puerto Azul Exclusive Resorts & Hotels Fund, représentée par son associé gérant commandité, EQUI Specialized Asset Management S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.149.923 (l'«Associé Gérant Commandité»),

ici représentée par Alexandra Cuciureanu, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 avril 2012, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Etant l'associé unique (l'«Associé Unique») de Puerto Azul Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.166.733, constituée par un acte notarié de Maître Roger ARRENSDORF, notaire, en date du 13 janvier 2012 et publié comme tel dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, (le «Memorial») numéro 399, en date du 15 février, prend ici les résolutions suivantes en conformité avec les dispositions de l'article 14.1 des statuts de la Société (les «Statuts») aux termes desquels «S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé Unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit» et en conformité avec l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée de temps à autre.

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts en créant un nouveau paragraphe (5.6) afin de permettre l'augmentation du capital social de la Société par des apports autres qu'en espèces, qui aura désormais la teneur suivante:

«Les actions peuvent être souscrites par un apport en nature chaque fois que c'est expressément prévu dans les décisions du Conseil de Gérance».

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de dix millions sept cent quarante-trois mille quatre cent euros (10.743.400,-EUR) de son montant actuel de douze mille cinq cent Euro (12.500,-EUR) à dix millions sept cent cinquante-cinq mille neuf cent euros (10.755.900,-EUR), par la création et l'émission de cent sept mille quatre cent trente quatre (107.434,-) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de cent Euro (100,-EUR) et ayant été émise aux mêmes termes et conditions que ceux des parts sociales existantes de la Société, et à être émises et entièrement libérées, à souscrire et émettre comme suit:

Souscription et Libération

(A) La personne mentionnée ci-après (le «Souscripteur») souscrit à de Nouvelles Parts Sociales.

(B) Les Nouvelles Parts Sociales de Souscripteur sont libérées par un apport en nature.

(C) L'Apport sera entièrement alloué au capital social de la Société.

(D) La preuve de la valeur de l'Apport a été donnée au Notaire dans un rapport du réviseur d'entreprises agréée Grant Thornton Lux Audit S.A. datant du 27 avril 2012, dont la conclusion est la suivante: "Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares to be issued multiplied by the nominal value of the existing Company's shares". Le rapport du réviseur restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

(E) Les parties rendues attentives au fait par le notaire instrumentant que le transfert de propriété des biens apportés devra être formalisé devant les autorités compétentes de la République Dominicaine, déclarent formellement en faire leur affaire personnelle.

(F) Le Souscripteur déclare que l'Apport est libre de toutes charges hypothécaires ou privilégiées et de droits de résolutions dans le chef de l'apporteur ou de ses auteurs, ce qui est reconnu par la Société.

Souscripteur

Noval SRL, établie et ayant son siège social à Gema Bahia, Apt. D4, Palma Real Villas, Bavaro Punta Cana, Dominican Republic et inscrit au registre du commerce REGISTRO MERCANTIL sous le numéro 0002449-11LA,

ici représentée par Alexandra Cuciureanu, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 avril 2012, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Contribution

(i) 30 appartements de différentes typologies situés à Cocotal Golf & Country Club, Bavaro, République Dominicaine, tel qu'il résulte des certificats de propriété N. 2006-2325, 2006-2326, 2006-2327, 2006-2328, 2006-2329, 2006-2330, 2006-2331, 2006-2332, 2006-2333, construit sur les parcelles N°313 -314 -315 -316 -317 - 318 -319 -320 -321. Parcelle
67-B-470-REF-1-SUB-313, 67-B-470-REF-1-SUB-314,
67-B-470-REF-1-SUB-315, 67-B-470-REF-1-SUB-316,
67-B-470-REF-1-SUB-316, 67-B-470-REF-1-SUB-317,
67-B-470-REF-1-SUB-318, 67-B-470-REF-1-SUB-319,
67-B-470-REF-1-SUB-320, 67-B-470-REF-1-SUB-321,

Cadastrale District n°II/3ra La Altagracia, Dominic an Republic et

(ii) meubles;

L'immeuble et les meubles mentionnés ci-dessus sont évalués pour un montant de 10.743.400,-Euros (taux de change EUR/USD égal à 1,30).

Nouvelles Parts Sociales

107.434

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les décisions prises en vertu de la résolution précédente, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à dix millions sept cent cinquante-cinq mille neuf cent Euros (10.755.900,-EUR) représenté par cent sept mille cinq cent cinquante-neuf (107.559,-) parts sociales, d'une valeur nominale de cent Euro chacune (100,-EUR) (les «Parts Sociales»)».

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué sans nul préjudice à quatre mille six cent trente-cinq euros (EUR 4.635,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: CUCIUREANU, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2012. Relation: LAC/2012/20470. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012058441/189.

(120081858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

360 Family Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.446.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012056034/9.

(120078310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Tishman Speyer Pont Cardinet Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.595.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mai 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012055968/18.

(120078479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Transtrend Equity Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Transtrend Equity Strategies

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012055972/11.

(120077697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Transtrend Equity Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.012.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 mai 2012

En date du 10 mai 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Norbert Wagemans, de Monsieur Joep van den Broek et de Monsieur Hans-Willem R. Van Tuyll van Serooskerken en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Transtrend Equity Strategies

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012055973/16.

(120077698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.
